Nations Unies S/PV.6662



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6662e séance

Lundi 21 novembre 2011, à 10 heures
New York

Président :	M. Portas	(Portugal)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Berger
	Bosnie-Herzégovine	M. Vukašinović
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	Mme Londoño
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Araud
	Gabon	M. Messone
	Inde	M. Kumar
	Liban	M. Salam
	Nigéria	Mme Ogwu
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

11-60239 (F)





La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président *(parle en anglais)* : En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Robert Serry, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Serry.

M. Serry (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi, Monsieur le Président, de tenir une séance d'information à l'intention du Conseil aujourd'hui en votre présence et sous votre présidence.

Au cours de la période considérée, les deux parties ont chacune séparément pris contact avec le Quatuor dans le cadre de la déclaration du 23 septembre. C'est constructif, mais les parties ne tiennent toujours pas de négociations directes sans conditions préalables au cours desquelles elles seraient censées faire, dans les 90 jours, des propositions d'ordre territorial et relatives à la sécurité. Des actes de provocation continuent de saper la confiance et de compromettre la reprise de négociations directes. Les colonies de peuplement s'étendent, affaiblissant ainsi la base territoriale d'un futur État palestinien et la crédibilité des Palestiniens modérés.

La demande d'adhésion de la Palestine à l'ONU est vue d'un mauvais œil par Israël. Les recettes fiscales de l'Autorité palestinienne sont retenues par le Gouvernement israélien. Le financement de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) s'en est également ressenti. Il n'y a pas eu de progrès s'agissant de l'unité palestinienne, bien que les spéculations ne manquent pas pour ce qui est de l'avenir. Entre-temps, Gaza a encore été le théâtre d'une violence dangereuse, après que des tirs de roquettes lancées par des militants sur Israël ont été suivis de frappes israéliennes.

Le Président Abbas a déclaré publiquement que le statu quo est intenable. Nous devons trouver une véritable solution diplomatique. En ma qualité d'envoyé du Secrétaire général, je maintiens des contacts avec les deux parties, avec le Quatuor et avec les partenaires régionaux. S. M. le Roi Abdallah II de Jordanie a effectué une visite officielle aujourd'hui à Ramallah pour tenir des consultations avec le Président Abbas, manifestation de ses préoccupations devant la situation actuelle et de son soutien à l'Autorité palestinienne et à une reprise de véritables négociations en vue de la création d'un État palestinien.

La déclaration faite le 23 septembre par le Quatuor réaffirmait les fondements juridiques internationaux des pourparlers de paix. Elle reste le cadre de tout progrès, à condition que les deux parties fassent montre de souplesse et de responsabilité. Les envoyés du Quatuor et son représentant, M. Blair, se sont réunis séparément à deux reprises le 26 octobre et le 14 novembre. Les envoyés du Quatuor ont souligné la nécessité pour les parties d'éviter tout acte de provocation, d'élaborer des propositions sérieuses sur les frontières et la sécurité et d'en discuter directement sans délais et sans conditions préalables, avec le soutien actif du Quatuor.

L'ONU apprécie la teneur des débats substantiels tenus par la partie palestinienne, preuve de ses intentions sérieuses. En même temps, nous croyons que seules des négociations directes permettront de réaliser des progrès. Si nous sommes bien conscients des préoccupations d'Israël en matière de sécurité et de sa volonté d'entamer des pourparlers directs, nous croyons aussi qu'Israël doit fournir de véritables assurances qu'il est prêt à présenter des propositions sérieuses, y compris sur la question des territoires, dans le cadre de négociations directes. De plus, un engagement direct devrait être facilité par un environnement porteur.

Cela reste difficile à réaliser en raison du manque de confiance mutuelle et des tensions sur le terrain. Israël continue notamment de poursuivre ses activités de peuplement, y compris dans des zones extrêmement sensibles, et les démolitions de structures palestiniennes se poursuivent. Le 1er novembre, Israël a annoncé la construction accélérée de logements dans Jérusalem-Est occupée à la suite de la décision prise par l'UNESCO d'admettre la Palestine dans ses rangs. Israël a ensuite lancé un appel d'offres pour la construction de 1 557 nouveaux logements dans Jérusalem-Est et de 673 logements dans d'autres parties de la Cisjordanie. Le 2 novembre, le Secrétaire

général a vivement critiqué les activités de peuplement, affirmant qu'elles enfreignent le droit international et la Feuille de route et portent préjudice aux négociations sur le statut final. Les actions unilatérales sur le terrain ne seront pas reconnues par la communauté internationale et doivent cesser.

Le Conseil reste saisi de la demande palestinienne d'adhésion à l'ONU. Entre-temps, le 31 octobre, la Conférence générale de l'UNESCO a voté en faveur de la candidature palestinienne. Cette décision a été la prérogative des États membres. Le Secrétaire général avait exhorté toutes les parties à examiner prudemment cette question avant de déterminer la voie à suivre. Depuis l'adoption de cette décision, il a indiqué qu'il souhaitait travailler avec les États membres à des solutions pratiques afin de préserver les ressources financières de l'UNESCO.

Le Gouvernement israélien a réagi à la décision de l'UNESCO en gelant le transfert de la taxe sur la valeur ajoutée et des recettes douanières qu'il collecte au nom de l'Autorité palestinienne en application du Protocole de Paris. Ces fonds, d'un montant approximatif de 100 millions de dollars par mois, constituent les deux tiers des recettes annuelles de l'Autorité palestinienne. La retenue d'un tel niveau de ressources paralyserait n'importe quel gouvernement, a fortiori une autorité sous occupation. Si ces fonds ne sont pas immédiatement débloqués, ce sont les gains réalisés par l'Autorité palestinienne dans l'édification de l'État qui seront compromis, y compris l'amélioration d'une gouvernance qui bénéficie le peuple palestinien et qui favorise la mise en place de forces de sécurité qui maintiennent l'ordre en Cisjordanie. Les États-Unis retiennent également une partie des fonds qu'ils versaient à l'Autorité.

Nous devons calmer la situation. Israël doit non seulement respecter ses obligations relatives aux implantations, mais il doit aussi écouter les appels du Secrétaire général et d'autres dirigeants internationaux et dégeler immédiatement les transferts faits à l'Autorité palestinienne, conformément aux accords en vigueur. Les bailleurs de fonds doivent également débloquer les fonds qu'ils versent à l'Autorité palestinienne. Pour sa part, cette dernière doit trouver le moyen de contribuer à une désescalade de la situation et d'améliorer le climat actuel de division, y compris sur la scène internationale.

Il faudra une désescalade pour créer des conditions propices à des pourparlers directs. À cet égard, Israël prépare la libération d'autres prisonniers à la suite de l'échange effectué il y a deux mois, et j'espère qu'il tiendra compte de l'appel que l'Autorité palestinienne continue de lancer pour que les prisonniers soient libérés – certains d'entre eux ayant été incarcérés avant la signature des Accords d'Oslo.

Nous soulignons l'importance des efforts déployés par l'Autorité palestinienne en matière de sécurité et de la poursuite de la coordination. Les forces de sécurité palestiniennes ont, à deux reprises durant la période à l'examen, saisi et désamorcé des engins non explosés. Un huitième bataillon des forces de sécurité palestiniennes dont les membres ont été formés avec l'aide de la communauté internationale a été déployé sur le terrain, portant leur total à plus de 4 000 hommes. Dans un geste de bonne volonté, Israël a accordé le 4 novembre l'amnistie à 51 activistes placés sous protection en Cisjordanie par la police palestinienne.

Les manifestations hebdomadaires se sont poursuivies en Cisjordanie contre le mur de séparation qui s'écarte du tracé de la Ligne verte, en violation de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. Le tracé de la barrière aurait été récemment modifié au nord de la vallée du Jourdain, entraînant l'annexion de fait de terres palestiniennes. Dans un discours marquant le septième anniversaire de la mort du Président Arafat, le Président Abbas a fermement condamné la violence mais a appelé les Palestiniens à la « résistance non violente » la plus large possible. Le 15 novembre, près de Ramallah, des militants palestiniens sont montés dans un bus israélien à destination de Jérusalem pour dénoncer les restrictions aux déplacements, et sept d'entre eux ont été placés en détention par les Forces de défense israéliennes (FDI).

Toutefois, les incidents violents se poursuivent. Invoquant des préoccupations liées à la sécurité, les FDI ont mené 218 opérations durant lesquelles 44 Palestiniens ont été blessés, y compris trois enfants, et 113 arrêtés, dont une figure de proue du Hamas en Cisjordanie qui a été placé le 31 octobre en détention administrative sans chef d'inculpation pour une durée de six mois.

Entre-temps, 21 attaques commises par des colons contre des Palestiniens ont fait six blessés et détruit 174 oliviers durant la saison des récoltes. Le 15 novembre, les FDI ont arrêté six colons israéliens près de Ramallah pour avoir jeté des pierres contre des véhicules israéliens. Des jets de pierres par des

Palestiniens sur des véhicules israéliens en Cisjordanie ont fait trois blessés et entraîné l'arrestation de plusieurs Palestiniens. Le 31 octobre, un lieu saint juif a été profané à Naplouse.

Je tiens à signaler que le nombre moyen hebdomadaire des attaques commises par des colons a augmenté de 40 % en 2001 par rapport à 2010, et de 165 % par rapport à 2009. Israël a procédé récemment à des arrestations en relation avec de précédents incidents liés à la stratégie du « prix à payer ». Les 1er et 7 novembre, les FDI ont démoli des structures dans trois avant-postes de colonie non autorisés en Cisjordanie, ce qui a provoqué des affrontements avec les colons et à plusieurs arrestations. Néanmoins, le 10 novembre, le Gouvernement israélien a différé la démolition de deux avant-postes de colonie non autorisés construits sur un terrain privé appartenant à des Palestiniens. Israël doit démanteler les avant-postes conformément aux engagements qu'il a pris au titre de la Feuille de route et sanctionner comme il se doit les actes de violence commis par des colons, conformément à ses obligations envers la population civile palestinienne sous occupation.

Il demeure essentiel de maintenir le calme à Gaza et dans le sud d'Israël pour améliorer la situation dans cette zone et le climat politique en général. L'ONU reste déterminée à promouvoir l'application de la résolution 1860 (2009). La fragilité du calme relatif a de nouveau été démontrée le 26 octobre lorsque des roquettes Grad lancées par des activistes à Gaza ont explosé près de la ville israélienne d'Ashdod. Entre le 29 et le 31 octobre, il y a une escalade dangereuse suite à cet incident. Israël a mené des frappes aériennes à Gaza, ciblant principalement des activistes du Jihad islamique. Durant cet épisode, tant Israël que les autorités de fait du Hamas à Gaza ont fait part de leur volonté de désamorcer cette situation. Des efforts diplomatiques menés par l'Egypte ont permis de rétablir un calme relatif le 1er novembre. Néanmoins, le Jihad islamique a publié des vidéos dans l'intention de prouver qu'il possède des lance-roquettes mobiles de plus en plus perfectionnés introduits clandestinement par la côte, montrant ainsi combien il importe de prendre des mesures efficaces pour empêcher le commerce illicite d'armes et de munitions.

Durant la période à l'examen, 56 roquettes au total, dont 24 roquettes Grad – et 16 obus de mortier ont été tirés en direction d'Israël, tuant un civil israélien et en blessant quatre autres. Nous condamnons ces attaques aveugles, qui doivent cesser. Les FDI ont tiré neuf obus de char et mené 25 frappes aériennes et quatre incursions à Gaza, tuant 14 militants palestiniens et blessant 12 autres; deux civils palestiniens ont également été tués et cinq autres blessés. Une frappe aérienne israélienne menée le 14 novembre a blessé un agent consulaire français à Gaza ainsi que sa fille et sa femme enceinte, qui a fait une fausse couche. Israël doit faire preuve de la plus grande retenue et minimiser les risques encourus par les civils. Nous réitérons l'appel lancé par le Secrétaire général pour que toutes les parties respectent le droit international humanitaire.

Je salue le fait que, le 8 novembre, le Gouvernement a approuvé quatre nouvelles séries d'autorisation de projets de construction, évalués à près de 5,5 millions de dollars, qui seront mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le développement, le Comité international de la Croix-Rouge, la Suède et l'Agency for International Development des États-Unis. Je me félicite également du début de la livraison d'agrégat, de barres de fer et de ciment qui seront utilisés dans le secteur privé à Gaza, dans le cadre d'un accord pilote qui représente une étape importante pour le redressement de l'économie de Gaza. Nous attendons instamment d'autres autorisations pour des projets de construction de logements supervisés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Tout en tenant dûment compte des préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité, je continue de demander qu'il prenne d'autres mesures en vue de lever le blocus de Gaza, notamment l'importation de matériaux de construction en quantités suffisantes, les exportations, l'extension de la zone de pêche de Gaza, et la liberté de circulation de la population. L'ouverture de Gaza est essentielle au bien-être des Gazaouis et indispensable pour pallier le déficit de l'offre qui est de plus en plus comblé par d'autres acteurs, y compris par le commerce illicite qui transite par des tunnels en grande partie contrôlés par les autorités de fait. Durant la période à l'examen, la marine israélienne a intercepté deux navires qui tentaient d'atteindre la bande de Gaza par la mer.

À la suite d'échanges entre le Fatah et le Hamas, une nouvelle réunion de haut niveau est en cours de préparation en vue d'examiner la mise en œuvre de l'accord de réconciliation conclu en mai au Caire. L'accord de réconciliation prévoit, entre autres, des élections en mai 2012, après la formation d'un

Gouvernement de transition technocratique. Le Premier Ministre, M. Fayyad, qui n'a cessé d'appuyer les efforts de réconciliation, a publiquement réaffirmé sa position de longue date selon laquelle il ne sera pas un obstacle à un accord sur un nouveau Gouvernement. Les désaccords entre Palestiniens continuent de poser problème, et le contenu de tout accord de réconciliation sera soigneusement analysé par les donateurs. À l'ONU, nous continuons d'appuyer les efforts de réconciliation dans le cadre des engagements pris par l'Organisation de libération de la Palestine, des positions du Quatuor et de l'Initiative de paix arabe.

La situation en Syrie est une question qui préoccupe de plus en plus l'ONU. La répression violente par les forces de sécurité syriennes s'est intensifiée. D'après des indications préoccupantes, des affrontements armés auraient lieu dans plusieurs régions du pays. La Ligue des États arabes a redoublé d'efforts pour mettre fin au bain de sang et chercher une solution politique à la crise, et a annoncé le 2 novembre un plan de travail qui a obtenu un accord de principe du Gouvernement syrien. Ce plan n'ayant pas été pleinement mis en œuvre par les autorités syriennes, le Conseil des Ministres de la Ligue des États arabes a décidé de suspendre la participation de la Syrie à ses réunions et activités et d'envisager de lui imposer des sanctions économiques. La Ligue veut envoyer une mission d'observation arabe pour surveiller l'application du plan et protéger les civils en Syrie.

Le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, a lancé des appels répétés pour qu'il soit mis fin immédiatement au bain de sang. Il maintient des contacts étroits avec des partenaires arabes et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes à ce sujet. Nous appelons à la mise en œuvre intégrale et rapide du plan de travail arabe. Toutes les violences doivent cesser pour qu'un processus conduit par les Syriens puisse être mené en vue d'un changement politique total qui réponde aux aspirations démocratiques des Syriens, indépendamment de leur appartenance politique, religieuse ou ethnique.

Dans ce contexte difficile, aucun progrès n'a été fait vers la paix entre la Syrie et Israël, qui continue de maintenir des colonies dans le Golan syrien occupé. Aucun incident n'a été signalé dans la zone de séparation depuis le mois de juin.

J'en viens maintenant à la situation au Liban, où les faits qui surviennent en Syrie voisine continuent d'alimenter des tensions politiques. Le vote libanais contre la proposition de la Ligue des États arabes de suspendre la Syrie est une question qui divise la coalition au pouvoir et l'opposition. L'examen au comité parlementaire des droits de l'homme de la question relative à la disparition de quatre figures de l'opposition syrienne au Liban cette année a également déclenché un débat houleux entre les mouvements du 14 et du 8 mars.

La situation le long de la frontière libano-syrienne demeure également préoccupante. L'armée syrienne a posé des mines terrestres du côté syrien de la frontière, dans des zones servant le plus souvent de points de passage illégaux vers le Liban. Une personne au moins a reçu des soins médicaux au Liban suite à des blessures causées par l'explosion d'une mine terrestre. L'ONU continue de travailler en coordination étroite avec le Gouvernement libanais concernant la fourniture d'une aide aux ressortissants syriens déplacés, ainsi que sur des questions liées à leur protection et à la définition de leur statut. À la mi-novembre, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Gouvernement avaient dénombré 3 581 personnes déplacées.

Deux explosions, ciblant un hôtel et un magasin de vente de boissons alcoolisées, ont eu lieu le 16 novembre dans la ville de Tyr, dans le sud du Liban. Elles n'ont causé que des dégâts matériels, notamment à deux véhicules de l'ONU garés près de l'hôtel. Les autorités libanaises ont ouvert une enquête pour faire la lumière sur ces explosions. À ce jour, ni les mobiles ni l'identité des auteurs n'ont pu être clairement établis. Rien n'indique que l'ONU était visée.

La situation dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban est sinon demeurée calme et stable. Cependant, les vols israéliens au-dessus de l'espace aérien libanais se poursuivent quasi quotidiennement. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques présentera au Conseil un exposé plus détaillé sur la situation le 29 novembre, à l'occasion des consultations sur la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006).

Pour terminer, les enjeux demeurent importants. Comme j'en avais averti les membres du Conseil dans mon exposé en juillet (voir S/PV.6590), faute d'une voie politique crédible, accompagnée de mesures de plus vaste portée sur le terrain, la viabilité de l'Autorité palestinienne et de son programme d'édification de l'État – et, je le crains, de la solution des deux États elle-même – ne saurait être considérée comme acquise.

Manque de confiance, divergences de vues et désaccords sur le fond continuent de caractériser la relation entre les parties. Il ne sera pas aisé de surmonter ces obstacles. Cependant, j'appelle les parties à calmer la situation, à s'abstenir de tout acte de provocation, à honorer leurs obligations, à entamer des négociations directes et à proposer des solutions concrètes et négociables. L'ONU se tient prête à jouer pleinement son rôle pour appuyer ces efforts en toute bonne foi, en se fondant sur la base juridique résolutions du Conseil et les accords existants entre les parties.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Serry de son exposé.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 30.